

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

## « LE MIMOSA D'OR »

### **Article 1 : organisateur**

L'Office de Tourisme de Saint Trojan-les-Bains organise un concours qui portera sur les photographies prises au cours de la fête du mimosa 2012 :

**samedi 18 et dimanche 19 février 2012.**

### **Article 2 : thèmes**

Les participants pourront concourir parmi quatre thèmes :

- Mise en valeur du mimosa
- La plus belle photo de char
- L'ambiance de fête
- Portrait de carnavalier

### **Article 3 : participants**

Le concours est ouvert à toute personne physique, sans droit d'inscription. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

### **Article 4 : photos**

Les photos devront être transmises sous forme numérique uniquement. Les clichés noir et blanc, sépia ou monochrome sont acceptés au même titre que les clichés couleur. Les photographies, conformes à la prise de vue originale, sans ajouts ou retraits, sont limitées, par participant, à deux par thème. Les seuls réglages autorisés sont la luminosité, le contraste, la saturation et le recadrage.

### **Article 5 : transmission des photos**

Pour participer, le candidat devra, **avant le dimanche 4 mars 2012, minuit** :

envoyer ses **photos numériques** par courrier électronique à l'adresse suivante :

[mimosador@lafetedumimosa.com](mailto:mimosador@lafetedumimosa.com)

Le candidat fournira dans son message les renseignements suivants :

- Le thème sur lequel il souhaite concourir avec les photos jointes
- Nom Prénom
- Adresse électronique
- Adresse postale
- Coordonnées téléphoniques

Le nombre de photos proposées par un même participant est limité à **2** par thème. Un candidat souhaitant concourir dans plusieurs catégories enverra des courriers électroniques distincts (avec les pièces jointes correspondantes) en répétant à chaque fois ses coordonnées complètes.

### **Article 6 : le jury**

Un jury, présidé par Monsieur le Maire de Saint Trojan-les-Bains, composé d'acteurs de la fête et de photographes professionnels se réunira pour sélectionner les meilleurs clichés reçus par thème. Il récompensera les réalisations les plus spontanées et vivantes, tout en appréciant leur originalité et leur qualité esthétique, dans le respect de chaque thème.

Le jury est habilité à réaffecter des clichés à un thème qui lui paraît mieux correspondre au sujet photographié.

Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

### **Article 7 : les récompenses**

Le premier prix sera attribué à l'auteur de la photographie que le jury jugera la plus emblématique de « notre fête du mimosa ».

Le vainqueur recevra, l'œuvre originale co-réalisée par Catherine MAGNANON et Michel RIVAULT (\*), artistes oléronais : **le Mimosa d'Or**.

Des « **Mimosas** » seront aussi attribués aux gagnants dans chacune des 4 catégories : il s'agira de trophées réalisés par la même collaboration d'artistes.

Un photographe ne pourra pas remporter plus d' 1 Mimosa (Or compris) la même année.

Les photographes seront contactés dans les jours suivants la délibération du jury pour les inviter à la remise des prix.

La **remise des prix aura lieu le samedi 7 avril 2012 dans la salle du cinéma Casino**. Elle sera précédée de la projection du film «la fête du mimosa 2012» réalisé par Oléron Vidéo Production.

### **Article 8 : autorisations**

Chaque participant déclare être l'auteur des photos transmises. Il accepte qu'en les transmettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celles-ci. Chaque participant donne le droit à l'Office du Tourisme de Saint Trojan-les-Bains d'utiliser son nom et les photos transmises sur les sites Internet du village (dont [www.lafetedumimosa.com](http://www.lafetedumimosa.com)) et sur tout autre document. Les photos primées pourront illustrer la jaquette du DVD réalisé, à la demande de la municipalité, par la société Oléron Vidéo Production.

La participation au concours implique l'autorisation du participant de publier les photos, même non récompensées, sans aucune restriction.

### **Article 9 : responsabilités**

Le participant doit avoir obtenu l'accord des personnes identifiables, photographiées isolément. L'Office du Tourisme de Saint Trojan-les-bains dégage toute responsabilité en cas de contestation liée au droit à l'image.

L'Office du Tourisme de Saint Trojan-les-bains décline toute responsabilité en cas de problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'Office du Tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impossibilité de contacter les gagnants.

*\*Nous avons proposé cette année à 2 artistes qui avaient répondu séparément à notre appel à projet, de combiner leurs savoir-faire pour créer le mimosa d'Or 2012 et les 4 mimosas.*

*Mme Catherine Magnanon et sa fille Charlotte – Cabane La Charmille au Château d'Oléron – ont inventé une sphère en fil doré, ornée de feuilles de mimosa en fil de laiton avec, en son centre, une boule jaune hérissée de pics dorés.*

*Mr Michel Rivault –L'Atelier de Michel à La Fromagerie (commune de St Pierre d'Oléron) – a réalisé les supports en bois tourné. Le socle, en forme d'île d'Oléron est en bois de mimosa !*